

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 2 juillet 2019 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*M. Guillaume Vermette
Mme Diane Pouliot
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre
Mme Sylvie Lemelin*

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Myriam Goulet, mairesse suppléante.

Est aussi présent, madame Jocelyne Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2019**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 *Comptes et adoption;*
5. **DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX) :**
 - 5.1 *Les communiqués;*
 - 5.2 *Question(s) de l'assemblée;*
 - 5.3 *Règlement 344-19, régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou aux chemins qui sont sous la juridiction de la municipalité;*
6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 6.1 *Remplacement de 2 ponceaux endommagés.*
7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
 - 7.1 ---
8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 *Appui à une demande à la CPTAQ – Demande de Simon Paré et Fils Inc.;*
 - 9.2 *Appui à une demande à la CPTAQ – Demande ferme JR Dion (amendement);*

10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

190701

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu, et présenté.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2019

190702

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 4 juin 2019 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

190703

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de juin 2019 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	<i>73 346.69</i>	<i>\$</i>
<i>Sécurité publique:</i>	<i>114 628.10</i>	<i>\$</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>64 840.11</i>	<i>\$</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>63 248.65</i>	<i>\$</i>
<i>Santé & Bien-être</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>24 652.61</i>	<i>\$</i>
<i>Loisirs et culture:</i>	<i>15 771.34</i>	<i>\$</i>
<i>Frais de financement :</i>	<i>14 491.29</i>	<i>\$</i>
<i>Activités financières :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>370 978.79</i>	<i>\$</i>

Adopté unanimement.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS :

5.1.1 Objet : Demande de cotisation annuelle de la Coalition des organisations acadiennes du Québec

Le conseil ne donne pas suite à cette demande de cotisation annuelle au coût de 150\$ de la Coalition des organisations acadiennes du Québec.

5.1.2 Objet : Demande de régularisation d'une parcelle de terrain au 67, Lapierre

CONSIDÉRANT l'irrégularité d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité et contiguë au 67, Lapierre.

190704

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU d'autoriser l'aliénation d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité afin de régulariser le lot 5 033 909;

Que le coût de vente de la parcelle soit fixé à 5,60\$ du pied carré.

De mandater un arpenteur géomètre de la MRC de Bellechasse à cette fin et d'en assumer entièrement le coût.

Que les frais de notaire soient entièrement à la charge du demandeur (propriétaire de l'immeuble du 67, Lapierre).

Adopté unanimement.

5.1.3 Objet : Demande de participation à la 36^e édition de l'Expo BBQ

190705

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU de procéder à l'achat d'une carte au coût de 30\$ chacune pour la participation à la 36^e édition de l'Expo BBQ qui se tiendra le jeudi 4 juillet à Saint-Anselme.

Adopté unanimement.

5.1.4 Objet : Demande de subvention de l'école secondaire Saint-Charles

L'école secondaire Saint-Charles demande une subvention à la municipalité afin d'aider à payer pour les frais de transport de l'équipe de football juvénile conséquemment aux travaux de construction du gymnase. La municipalité ne donne pas suite à cette demande puisque cette responsabilité incombe à la commission scolaire.

5.2 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question à l'assemblée.

5.3 RÈGLEMENT 344-19, RÉGISSANT LES OUVRAGES PERMETTANT L'ACCÈS DES TERRAINS PRIVÉS AUX ROUTES OU AUX CHEMINS QUI SONT SOUS LA JURIDICTION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion de même que le projet de règlement ont été déposés lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2019;

190706

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil adoptent le règlement 344-19 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou aux chemins qui sont sous la juridiction de la municipalité, et ce tel que déposé à la table du conseil par la secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté unanimement.

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 REMPLACEMENT DE 2 PONCEAUX ENDOMMAGÉS

CONSIDÉRANT l'état de détérioration d'un ponceau de la route Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT l'état de détérioration d'un ponceau du Rang du Bras;

CONSIDÉRANT QUE ces 2 ponceaux doivent faire l'objet d'un calcul de redimensionnement;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer ces 2 ponceaux rapidement pour une question de sécurité;

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire de l'ingénieur au dossier à la MRC de Bellechasse soit à un coût approximatif de 100 000\$.

190707

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU de confier au service d'infrastructures de la MRC de Bellechasse la réalisation du plan et devis de remplacement des 2 ponceaux.

DE confier également à ce même service, l'aide nécessaire à la préparation de ce projet avec le contremaître de la municipalité (travaux réalisés en régie interne) et de réaliser la surveillance du chantier.

QUE ce projet soit financé par le fonds général accumulé non affecté puisqu'il n'a pas pu être prévu au budget d'opération.

Adopté unanimement.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

7.1 ---

8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.

9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :**

9.1 **APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ – DEMANDE SIMON PARÉ ET FILS
INC.**

190708

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Simon Paré et Fils Inc. soit pour exploiter une gravière sur une partie du lot 3 197 634.

Adopté unanimement.

9.2 **APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ – DEMANDE FERME JR DION
(AMENDEMENT)**

ATTENDU que ferme JR Dion Inc. a déjà soumis une demande de morcellement afin d'acquérir une partie de la propriété de ferme Mibras S.E.N.C. et qu'un dossier est ouvert à la CPTAQ au numéro 424233;

ATTENDU que cette entreprise souhaite acquérir une partie de la propriété d'André Labrecque qui est contiguë aux lots déjà identifiés dans la demande susdite;

ATTENDU que cette transaction permettrait à ferme JR Dion Inc. de devenir propriétaire d'une superficie plus grande qu'elle exploite déjà depuis 15 ans;

ATTENDU que cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU qu'une autorisation à cette demande serait favorable à la consolidation et au développement de ferme JR Dion Inc. et permettra de maintenir les activités agricoles sur le lot visé;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

190709

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'amendement à la demande déposée à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec par ferme JR Dion Inc.

Adopté unanimement.

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussignée, Jocelyne Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 2 juillet 2019.

*Jocelyne Lemieux;
Secrétaire-trésorière adjointe*

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

190710

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h17.

Adopté unanimement

*Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;
À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):*

*Myriam Goulet,
Mairesse suppléante*

*Jocelyne Lemieux
Secrétaire-trésorière adjointe*